

RÉUNION DE SUIVI DES MESURES COVID AVEC AMÉLIE DE MONTCHALIN



Amélie de Montchalin a fait le 3 décembre le point hebdomadaire sur la situation en lien avec le Covid 19 dans la fonction publique avec les organisations de la fonction publique.

L'intervention de Solidaires a été rapide puisque finalement il y avait peu d'éléments qui n'avaient pas déjà été transmis. Solidaires a donc renouvelé :

- la demande de l'abrogation du jour de carence que les agent-es attendent toujours,
- les demandes concernant les agent-es vulnérables et leurs proches tant en termes d'ASA qu'en termes de protection,
- la demande que les personnels les plus vulnérables et celles et ceux en contact avec des publics puissent être équipés de masques FFP2,
- la demande d'une indemnisation des dépenses en fluides et assurance pour le télétravail obligatoire. Cette indemnisation a déjà été mise en application dans certaines collectivités à concurrence de trois euros par jour.

Solidaires a par ailleurs alerté la ministre sur une certaine « manipulation » des chiffres, certains services gonflant artificiellement le taux d'agent-es en télétravail pour satisfaire à l'objectif.

Un point particulier a par ailleurs été fait suite au groupe de travail sur la reconnaissance en maladie professionnelle.

Pour Solidaires, la circulaire qui est présentée ne correspond en aucun cas à ce que nous attendons. Cette circulaire crée une situation particulière que nous ne connaissons pour aucune autre maladie professionnelle.

Il est nécessaire qu'un décret permette la reconnaissance en maladie professionnelle de l'ensemble des agent-es qui ont été contaminés dans le cadre de leur travail.

En réponse aux interventions des semaines précédentes et de cette semaine, Amélie de Montchalin a précisé un certain nombre de choses.

«Étapes» de déconfinement

À partir du 15/12, il sera possible de se déplacer sans autorisation, en restant très vigilant-es. À partir du 20 janvier, de nouvelles dispositions devraient être prises dès lors que l'on aura du recul sur ce qui se sera passé pendant la période des fêtes.

Soutien des agent-es

Les risques psychosociaux sont un axe prioritaire pour le fonds des conditions de travail (1 M€)

La DGAFP regroupe les éléments anonymisés des cellules d'écoute. Il y a de grandes différences selon les ministères, dues aux pratiques et cultures RH. Certaines lignes sont plus sollicitées que d'autres.

Tests antigéniques

Des règles claires seront données (concertation DRH ministères, DGAFP...). Les agent-es publics seront concerné-es comme le reste de la population par ces tests.

Vaccination

La Haute autorité de la santé prévoit dès début 2021 une première campagne de vaccination sur les EHPAD et leurs personnels. La campagne sera élargie entre avril et juin auprès des plus vulnérables. Elle sera orientée plus en termes de situation sanitaire qu'en termes de métier. Dans tous les cas, la ministre a précisé que ce n'est pas l'employeur qui vaccine et fera un écrit si nécessaire.

Masques dans l'Éducation nationale

Confirmation par le ministère que 300 000 masques ont été livrés en septembre. 300 000 autres ont été commandés. S'ils ne sont pas arrivés à destination il faut en tracer la raison.

POURQUOI LES MASQUES

NE SONT TOUJOURS PAS

GRATUITS



Union
syndicale
Solidaires

Saturation du réseau à la DGFiP

Le point a été fait avec Dussopt. L'application *e-contact* a été ralentie entre le 16 et le 20 novembre avec l'arrivée massive de demandes concernant le fonds de solidarité. Après une intervention technique le 24/11, la situation est en principe rétablie.

Un travail étroit entre réseaux est financé à 55 M€.

Télétravail

La ministre a indiqué qu'il y aura une négociation qui sera lancée début janvier (avec un accord de méthode) pour mettre en place des règles qui s'appliqueront après la période de crise. Le nouveau décret devra distinguer les situations exceptionnelles du cas normal. Il faut faire évoluer les pratiques (équipements, débits, outils). Des échanges ont lieu avec les employeurs territoriaux, France urbaine et les réseaux des services publics.

À ce stade, environ 41 % des agent-es sont en télétravail.

Il n'y aura pas de retour total à la normale dans la période qui va s'ouvrir le 21 janvier. Ce retour se fera sur la base du volontariat. Un scénario transitoire serait deux jours en présentiel, trois jours en télétravail.

Entre maintenant, début janvier et le printemps, les RH doivent être à l'écoute des agents.

Maladie pro

La ministre pense que ce qui a été fait doit rendre le décret le plus opérant possible et ne comprend pas les critiques faites par certaines organisations.

Personnes vulnérables

La ministre a indiqué que suite à la décision du Conseil d'État, la situation est désormais claire et on ne reviendra pas dessus. Les agent-es sont placés en ASA si le télétravail ou un aménagement de poste avec dispositif sanitaire renforcé ne sont pas possibles.

Jour de carence

La ministre a indiqué chercher une manière de l'appliquer aux cas positifs de COVID tout en indiquant qu'il n'y avait pas de base juridique (secret médical).

À la surprise de Solidaires, le lendemain de cette réunion, un amendement gouvernemental était déposé dans le cadre du PLF devant le Sénat visant à la suspension du jour de carence en cas de covid pour les agent-es publics.

Chèques déjeuner

Suite à une réponse du ministère du Travail, les titres sont valables pendant la période indiquée plus deux mois.

Ils peuvent être rendus jusqu'à 15 jours après cette date et seront renouvelés pour l'année suivante. Ce sera intégré dans la FAQ de la DGAF.

DERNIÈRE MINUTE : Bruno Le Maire a annoncé leur validité jusqu'en septembre 2021.